



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-461

PUBLIÉ LE 29 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Cour de cassation

75-2017-12-19-011 - DECISION DELEGATION DE SIGNATURE M PIREYRE (1 page) Page 3

75-2017-12-19-012 - DECISION DELEGATION DE SIGNATURE M PIREYRE POUR
CONVENTION (1 page) Page 5

Cour de cassation

75-2017-12-19-011

DECISION DELEGATION DE SIGNATURE M
PIREYRE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la Cour de cassation,

Vu le code de l'organisation judiciaire,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu le décret du 4 juillet 2014 portant nomination de monsieur Bertrand LOUVEL aux fonctions de premier président de la Cour de cassation,

Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire, modifié par les arrêtés du 30 décembre 2005, du 27 avril 2006 et du 1^{er} septembre 2006,

Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 portant désignation d'un ordonnateur secondaire,

Décide :

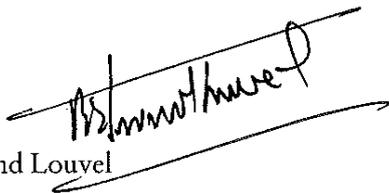
Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Bruno PIREYRE, président de chambre à la Cour de cassation, directeur du Service de documentation, des études et du rapport, pour procéder à la signature des conventions relatives à la rémunération pour service rendu des prestations visées par l'article R 421-10 du Code de l'organisation judiciaire.

Article 2

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs.

Fait en notre cabinet le 19 décembre 2017


Bertrand Louvel



Cour de cassation

75-2017-12-19-012

**DECISION DELEGATION DE SIGNATURE M
PIREYRE POUR CONVENTION**

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le premier président de la Cour de cassation,

Vu le code de l'organisation judiciaire,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,

Vu le décret du 4 juillet 2014 portant nomination de M. Bertrand LOUVEL aux fonctions de premier président de la Cour de cassation,

Vu l'arrêté du 14 février 1986 instituant un ordonnateur secondaire, modifié par les arrêtés du 30 décembre 2005, du 27 avril 2006 et du 1^{er} septembre 2006,

Vu l'arrêté du 29 septembre 2014 portant désignation d'un ordonnateur secondaire,

Décide :

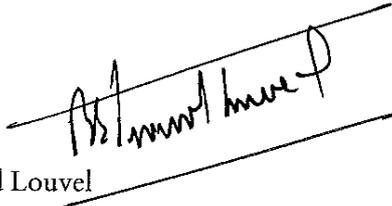
Article 1

Délégation de signature est donnée à M. Bruno PIREYRE, président de chambre à la Cour de cassation, directeur du Service de documentation, des études et du rapport, pour procéder à la signature, aux reconductions et avenants de la convention liant la Cour de cassation à la direction de l'information légale et administrative pour la production de données informatisées en vue de la constitution d'une base de données dans le cadre des dispositions du décret n° 2002-1064 du 7 août 2002 relatif au service public de la diffusion du droit par l'Internet et l'édition des bulletins, tables, index et hors-séries de la Cour de cassation.

Article 2

La présente décision sera publiée dans le registre des actes administratifs.

Fait en notre cabinet le 19 décembre 2017



Bertrand Louvel

